

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE**



**ARRETE n°- C21-06-19
PORTANT INSCRIPTION SUR LES LISTES D'APTITUDE
PAR VOIE DE LA PROMOTION INTERNE**

La Présidente du Centre de Gestion,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 23 et 39,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de **maîtrise territoriaux**,

Vu les Lignes Directrices de Gestion, en matière de promotion interne,

Vu les propositions présentées par les collectivités,

Conformément à l'article 39, 3^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984,

Au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, tels qu'ils relèvent des dossiers de proposition à la promotion interne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits par voie de la promotion interne sur les listes d'aptitude ci-après énumérées, les agents dont les noms suivent :

Liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de maîtrise sans examen professionnel :

OREE D'ANJOU	BARRE Patrick
BOUCHEMAINE	BELLIARD Patrice
BEAUPREAU EN MAUGES	BREBION Loïc
LYS HAUT LAYON	BROCHARD Patricia
SDIS49	CHOTARD Laetitia
CCLLA	COULOT Vital
OREE D'ANJOU	COURANT Valérie
SDIS49	DUPONT Jonathan
ESAD talm	DURAND Yves-Marie
CCLLA	FERRE Nicolas
ALLONNES	FERRO Bruno
CHEMILLE-EN-ANJOU	FROUIN Catherine
CC ANJOU LOIR SARTHE	GASNIER Mickael
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	GRIMAUD Jordy
LES CERQUEUX	LONGUET Pascal
MAUGES SUR LOIRE	MATHIEN Claude
MONTREVAULT-SUR-EVRE	MENARD Jocelyn
OREE D'ANJOU	MOREAU Isabelle
OREE D'ANJOU	NEAU Yves-Marie
ALLONNES	PAGE Murielle
OREE D'ANJOU	POILANE Catherine
CCAS CHOLET	RETAILLEAU Sophie
SEVREMOINE	ROUSSELOT Samuel
CCLLA	TAILLANDIER Michel
CCLLA	THIBAUT Thierry
OREE D'ANJOU	TOUBLANC Benoit

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste sera de 2 années à partir de la date de son établissement.

Cependant, l'inscription est renouvelable 2 fois, sous réserve que les agents non recrutés durant cette période, fassent connaître avant le terme d'une année, leur intention d'être maintenu sur la liste de l'année suivante.

Le décompte de cette période de validité sera suspendu éventuellement, dans les cas énumérés à l'article 44 de la loi n°84-53 susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le présent arrêté sera :

- communiqué au représentant de l'Etat
- publié (insertion sur le site Internet du Centre de Gestion de Maine et Loire)

Fait à ANGERS,
Le 8 juin 2021

La Présidente du Centre de gestion de Maine et Loire

Elisabeth MARQUET

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION DE MAINE ET LOIRE' and the number '1984-7'. The signature is a stylized, cursive 'EM'.